

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 9 juin 2009 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur Serge Roy, maire.

Présences : Diane Gervais
Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et
Bruno Laplante

Micheline L. Morency, directrice générale
Me Jacques Robichaud, greffier

Absente : Josée Baril

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2009-06-154 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Point retiré :

5.4 Appel d'offres SC2009-02 – Travaux de réfection des terrains de tennis du Parc des Mésanges - adjudication

ADOPTÉE

2009-06-155 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2009 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2009

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2009 et de la séance extraordinaire du 20 mai 2009, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2009 et de la séance extraordinaire tenue le 20 mai 2009, tel que présenté.

ADOPTÉE

2009-06-156 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2009 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mai 2009, au montant de **94 573.75 \$**.

ADOPTÉE

2009-06-157 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2009 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2009, au montant de **1 383 125.21 \$**.

ADOPTÉE

2009-06-158 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer, au montant de **326 381.96 \$**.

ADOPTÉE

2009-06-159 TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu de transférer la somme de 7 500\$, plus taxes, du surplus libre, non autrement approprié, au 31 décembre 2008, vers le poste budgétaire 1-02-711-00-419.

ADOPTÉE

2009-06-160 RÈGLEMENT N° 437-13 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 437 AFIN DE RÉDUIRE CERTAINES NORMES APPLICABLES DANS LA ZONE C-112 - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 14 avril 2009 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 437 afin de réduire certaines normes applicables dans la zone C-112.

Considérant que le premier projet de règlement n° 437-13 a été adopté le 14 avril 2009, et que le second projet de règlement a été adopté le 12 mai 2009;

Considérant que ce règlement n'est pas soumis à l'approbation par les personnes habiles à voter; aucune demande valide de participation à un référendum n'ayant été reçue à l'égard du second projet de règlement;

Considérant la lecture du règlement par le greffier.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu d'adopter le Règlement n° 437-13 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 437 afin de réduire certaines normes applicables dans zone C-112 ».

ADOPTÉE

2009-06-161 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (N° 437) AUX FINS D'AGRANDIR LA ZONE H-111 ET D'AUTORISER UN USAGE ADDITIONNEL DANS LA ZONE H-309

La conseillère Diane Gervais donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage (n° 437). Ce règlement aura notamment pour objet :

- d'agrandir la zone H-111 à même une partie de la zone C-112;
- d'autoriser l'usage additionnel « service postal » dans la zone H-309;

ADOPTÉE

2009-06-162 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 437-14 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (N° 437) AUX FINS D'AGRANDIR LA ZONE H-111 ET D'AUTORISER UN USAGE ADDITIONNEL DANS LA ZONE H-309

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage n° 437 aux fins d'agrandir la zone H-111 et d'autoriser un usage additionnel dans la zone H-309;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu d'adopter le premier projet de règlement n° 437-14 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 437 aux fins d'agrandir la zone H-111 et d'autoriser un usage additionnel dans la zone H-309 ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par le greffier.

ADOPTÉE

2009-06-163 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2009-06

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2009-06;

Considérant que l'application stricte du règlement n'aurait pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée aurait pour effet de créer des lots de dimensions moindres que les lots existants dans la zone H-217;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être refusée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2009-06 concernant les lots 2 067 008 et 2 067 009, à l'effet de permettre la subdivision desdits lots en trois lots dérogatoires, soit :

- 1 lot avec un frontage de 20,32 mètres au lieu des 21 mètres et une superficie de 615,8 mètres carrés au lieu de 630 mètres carrés ;
- 1 lot avec un frontage de 20,32 mètres au lieu de 21 mètres et une superficie de 616,5 mètres carrés au lieu de 630 mètres carrés;
- 1 lot avec un frontage de 20,32 mètres au lieu de 21 mètres, une superficie de 610 mètres carrés au lieu de 630 mètres carrés et une profondeur de 29,79 mètres au lieu de 30 mètres.

ADOPTÉE

2009-06-164 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – LES CONSULTANTS LBCD INC. – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET DE PROLONGEMENT DE L'ÉMISSAIRE DE LA POINTE-DU-MOULIN

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu de retenir les services professionnels de Les Consultants LBCD inc. pour la réalisation d'une étude d'avant-projet du prolongement de l'émissaire de la Pointe-du-Moulin. Le coût du contrat est de 21 418\$, plus taxes.

Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approprie la somme nécessaire à même le surplus libre, non autrement approprié, au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

2009-06-165 SIGNALISATION ROUTIÈRE : INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LA RUE PAULINE-JULIEN, À L'INTERSECTION BOUL. CAZA

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu d'installer un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue Pauline-Julien, à l'intersection du boul. Caza.

ADOPTÉE

2009-06-166 CONTRAT DE SERVICE : REMPLACEMENT DE POMPES AUX STATIONS DE POMPAGE P-11 ET P-13

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu de retenir les services de Filtrum inc. pour les travaux de remplacement de pompes et de tuyauterie aux stations de pompage P-11 et P-13, pour la somme de 9 548 \$, plus taxes.

Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approprie la somme nécessaire à même le surplus libre, non autrement approprié, au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

2009-06-167 CONSTRUCTION DE LA FUTURE BIBLIOTHÈQUE – POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE – CONTRAT AVEC L'ARTISTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la ville a signé une entente avec la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour le versement d'une subvention pour la construction de la nouvelle bibliothèque municipale;

Considérant la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec M. Bertrand Carrière, artiste, le contrat pour exécuter une œuvre d'art et l'incorporer ou l'insérer à la nouvelle bibliothèque municipale, le tout en conformité avec la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Le coût de ce contrat s'élève à la somme de 18 618 \$, plus taxes s'il y a lieu : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat.

Que le coût de ce contrat soit puisé à même le poste budgétaire 1-22-739-00-411 et financé par le Règlement d'emprunt n° 461.

ADOPTÉE

2009-06-168 CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT AVEC ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC. – REMPLACEMENT DE LA BALANÇOIRE AU PARC DES MERLES

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu de conclure un contrat d'approvisionnement avec Équipements Récréatifs Jambette inc. pour la fourniture et l'installation d'une balançoire de 8 places au Parc des Merles, pour la somme de 3 496,59 \$, plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-725-10-545.

Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approprie la somme nécessaire à même le surplus libre, non autrement approprié, au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

2009-06-169 CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT AVEC TECH SPORT INC. – AJOUT D'UN MODULE DE JEUX AU PARC DES MERLES

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu de conclure un contrat d'approvisionnement avec Tech Sport inc. pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux au Parc des Merles, pour la somme de 3 683,50 \$, plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-725-10-545.

Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approprie la somme nécessaire à même le surplus libre, non autrement approprié, au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

2009-06-170 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LE SOUTIEN AUX INSCRIPTIONS – SAISON 2009 – RINGUETTE LES 4 CITÉS

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse à Ringuette Les 4 Cités la somme de 3 600 \$ à titre d'aide financière pour le soutien aux inscriptions des jeunes de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour la saison 2009; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-722-10-922.

ADOPTÉE

2009-06-171 ACQUISITION DE TERRAIN DE MIRLAW INVESTMENTS LTD – LOT 2 069 699 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant l'adoption de la résolution n° 2008-07-190 acceptant l'offre de vente de Mirlaw Investments Ltd. du lot numéro 2 069 699.

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la ville, avec Mirlaw Investments Ltd., l'acte notarié préparé par Me Jean Desharnais, notaire, pour l'achat du lot numéro 2 069 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

ADOPTÉE

2009-06-172 VERSEMENT D'UN DON – FONDATION L'AIR D'ALLER

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot verse à la « Fondation l'air d'aller » la somme de 200 \$, à titre d'aide financière; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992.

ADOPTÉE

2009-06-173 SOUPER ANNUEL DES ŒUVRES DE L'ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD : ACHAT DE BILLET

Il est proposé par le conseiller Richard Filion, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot achète 1 billet, au coût de 45\$, pour le souper annuel des Œuvres de l'Évêque de Valleyfield, au Centre communautaire de l'Île-Perrot; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Liste des moniteurs et monitrices du camp de jour engagés par la directrice générale
- Rapport de la Gestion du Territoire

PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

2009-06-174 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu de lever la séance à **19h52**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud, OMA
Greffier

/Im

